

Le SVE

1. Le SVE: C'est quoi?

Le Service Volontaire Européen fait partie du programme Jeunesse de l'Union Européenne. Il permet aux jeunes d'exercer une activité de bénévolat dans un autre pays. Il a 3 objectifs principaux:

- Les jeunes peuvent faire des expériences interculturelles, faciliter leur intégration sociale et, grâce à leur participation active, ils ont plus de possibilités de trouver du travail. En plus il y a l'occasion de faire preuve de solidarité avec autrui.
- Contribuer au développement des communautés locales.
- Encourager l'établissement de nouveaux partenariats, bonnes pratiques entre les partenaires et des expériences nouvelles.

2. Public concerné

Ce programme s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans dans les pays participants. Je les énumérerai plus tard.

La durée du SVE est de 6 à 12 mois.

Une citation:

< L'idée est venue avec l'envie d'encourager les jeunes de nos trois communes à participer aux activités du jumelage > explique François Le Buan, président du comité intercommunal et pilote de ce projet.

< Nous souhaitons aussi créer un esprit citoyen européen en montrant aux gens que l'Europe ne se fait pas uniquement à Bruxelles, que l'on peut faire des choses concrètes aussi dans nos communes en accueillant un jeune européen. >

< Mais cette aventure ne se construit pas seule. Nous avons dû chercher l'appui des membres des trois comités de jumelage et surtout des municipalités qui ont tout de suite adhéré et financé une partie du projet. Ensuite, il a fallu le faire reconnaître au niveau européen comme 'service volontaire européen' et recevoir ainsi un soutien financier. Grâce à l'appui de ces partenaires, de celui du Conseil

general et de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports, le projet a vu le jour.> (une aventure commune)

3. Type de projet

Le volontaire est appelé à effectuer des activités d'intérêt général au sein d'organisations à but non lucratif, dans différents domaines: social, culturel, environnement, patrimoine, animation, etc.

Les activités doivent être utiles à la communauté d'accueil, liées au développement local, à la solidarité et doivent avoir une ouverture européenne.

Elles doivent également permettre l'acquisition de compétences personnelles, sociales ou techniques.

Les jeunes gens s'engagent personnellement et activement, car le SVE est avant tout un acte volontaire.

Par exemple les projets avec les pays du tiers monde: la Commission souhaite privilégier les projets ciblés sur l'Europe Centrale et Orientale et le bassin méditerranéen, et plus particulièrement ceux qui visent à améliorer la formation et l'établissement de partenariats.

Par exemple: une jeune fille travaillant dans une ferme biologique en Autriche, peut faire des études et en plus, des expériences pratiques.

Une autre possibilité est de participer à la réalisation d'un magazine TV pour la jeunesse en Slovénie.

Une citation:

19 ans, originaire de Chemnitz (Saxe), dynamique et souriante, elle est venue faire son SVE dans le comité intercommunal où elle a vite trouvé sa place. < Je m'occupe des animations pour les 3-6 ans, du soutien scolaire, de petites séances de découverte de l'Europe pour les enfants, des activités au 'local jeunes' ou à la bibliothèque, de la création d'une vidéo de présentation des communes pour le comité de jumelage, mais aussi du soutien informatique pour les seniors...>.

< Son arrivée a permis d'apprendre à travailler en partenariat avec les comités, municipalités, écoles et habitants.> ajoute François Le Buan.

< J'encourage les autres comités à faire de même; cela apporte autant au jeune qu'à ceux qui l'accueillent.>



4. Pays participant au programme:

- les 25 États membres de l'Union Européenne
- l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein
- pays candidats à l'adhésion: la Bulgarie, la Turquie

5. Quelques conditions matérielles

- L'organisation d'accueil assure les frais de logement, de nourriture et de formation linguistique.
- Le volontaire reçoit une indemnité qui peut varier légèrement en fonction du niveau de vie du pays d'accueil. En France ce sont 190 euros.
- Le volontaire participe à 2 formations au SVE, l'une de 3 jours à son départ, l'autre de 10 jours à son arrivée dans le pays d'accueil. Au terme de son SVE, il reçoit une attestation de compétences et d'expériences acquises, délivrée par la Commission Européenne.